

# Informations

Communauté de communes  
du pays de Landerneau-Daoulas

Juillet 2016



## Projet de territoire



La communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas arrive à un carrefour de son développement. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'anticiper, de définir des orientations prioritaires et de faire émerger des actions qui seront entreprises dans les années à venir. C'est l'ambition du projet de territoire. Feuille de route pour demain, ce document stratégique sera le résultat d'un engagement commun, partagé et durable de la Communauté et des 22 communes qui la composent.

Parce qu'il concerne justement chacun de vous, le principe d'élaboration du projet de territoire du pays de Landerneau-Daoulas réside dans la « co-construction ». Cela veut dire que toutes les personnes qui y vivent, travaillent, entreprennent, exercent une activité associative, etc. sont concernées par cette démarche et sont invitées à exprimer leur point de vue et à partager leurs idées.

Très rapidement se dégageront des actions concrètes qui impacteront le quotidien de chacun, il est donc important que tout le monde puisse faire part de ses remarques et suggestions. Pour cela, plusieurs possibilités : vous pouvez contacter les élus de votre commune qui seront votre relai auprès de la Communauté ou vous pouvez contacter la communauté de communes, par courriel : [demain@ccpld.bzh](mailto:demain@ccpld.bzh) ou sur papier libre à envoyer par courrier postal : Projet de territoire - CCPLD - 59, rue de Brest - BP 849 - 29208 LANDERNEAU cedex ou en le déposant à l'accueil de la communauté de communes - 59, rue de Brest à Landerneau.

*La brochure « projet de territoire » présente les thématiques prioritaires et les premières propositions d'orientations. Elle a fait l'objet d'une distribution au domicile de chaque habitant du pays de Landerneau-Daoulas. Si toutefois vous ne l'avez pas reçue, elle est disponible dans les mairies ou à la maison des services publics à Landerneau.*

## Ports escales de Brest 2016



Les fêtes maritimes de Brest approchent. C'est l'occasion pour de nom-

breux ports d'accueillir une partie de l'armada attendue à Brest et de proposer pour tout public des animations dans l'esprit des fêtes maritimes et traditionnelles.

Sur le pays de Landerneau-Daoulas, deux communes ont ainsi été estampillées « ports escales » par Brest terres océanes :

■ **Landerneau** avec la fête du port proposée dans le cadre du festival Kann al Loar le vendredi 8 juillet. L'arrivée des vieux gréements est attendue vers 19h30.

■ **Logonna-Daoulas** qui revêt également ses habits de fête maritime le dimanche 10 juillet sur deux sites : le Yelen en début d'après-midi et Pors Beac'h à partir de 16h. L'arrivée des premiers bateaux sur ce site, berceau des fêtes nautiques, est prévue dès 17h.

■ Des animations sont également prévues les 16 et/ou 17 juillet à L'Hôpital-Camfrout, Loperhet et Daoulas.

## Centre de transfert des ordures ménagères

Le 2 mai 2016, le nouveau centre de transfert des ordures ménagères est entré en service en lieu et place de l'ancienne usine de traitement des déchets à Plouédern, près de la déchèterie de Saint-Eloi.

Projet porté en entente intercommunale avec la communauté de communes du pays de Landivisiau, cet outil commun vise à regrouper sur un même site les ordures ménagères collectées sur le territoire des deux communautés avant de les acheminer vers un centre de traitement. L'exploitation du site est assurée par la CCPLD.

Principe de fonctionnement : les bennes à ordures ménagères déversent en quai haut leur contenu dans des trémies sous lesquelles des semi-remorques se positionnent.

Ce nouvel équipement permettra aux deux collectivités de maintenir une optimisation des temps de collecte et de transport en s'appuyant sur un outil adapté au transfert des ordures ménagères.



Retrouvez le programme des animations estivales du pays de Landerneau-Daoulas dans l'agenda de l'été.

Document disponible dans les mairies, commerces de proximité, offices de tourisme, maison des services publics et en téléchargement sur le site Internet de la Communauté de communes.

